

AKTUELL

ÉLECTIONS COMMUNALES

« Ech kann nëmmen de Kapp rëselen »

Fabien Grasser

L'inscription des personnes étrangères sur les listes électorales pour les communales patine, alors que la date butoir est fixée au 17 avril à 17 heures. Pour l'Asti, en première ligne sur ce front, cette situation résulte d'abord d'un manque de volonté politique.

C'est un post Facebook : son auteur raconte qu'il voulait « apporter » au chef d'un restaurant un moulin à poivre qu'il avait lui-même sculpté dans le bois. Mais le chef, dont il ne précise pas la nationalité, n'en a pas voulu. Et voilà notre sculpteur dépité et remonté : « Dommage que les non-Luxembourgeois n'aient aucun sentiment pour notre culture. Ech kann nëmmen de Kapp rëselen », conclut-il hâtivement. Il n'y a là rien de surprenant sur ce réseau social, réceptacle de toutes les aigreurs et pensées à courte vue. Si ce n'est que le post a été relayé sur son compte Facebook par Viviane Reding, personnalité politique chrétienne-sociale de premier plan et ancienne vice-présidente de la Commission européenne.

Ce procès d'intention contre les « non-Luxembourgeois-es » qui ne voudraient pas s'intégrer dans leur pays d'accueil devient aussi une explication commode face au faible taux de personnes étrangères inscrites sur les listes électorales pour les communales du 11 juin prochain : elles n'étaient que 16,1 %, fin mars, à avoir franchi le pas. L'argument est dilué et se lit entre les lignes chez nombre de commentateurs-trices politiques et médiatiques, qui y décèlent une absence de volonté de s'impliquer dans la vie démocratique locale.

Alors même que le gouvernement se décarcasse. Il a d'abord supprimé, en 2022, la condition de résidence de cinq ans pour s'inscrire sur les listes. Et il y a la campagne officielle « Je peux voter », destinée à informer et convaincre par des actions ponctuelles et divers supports de communication. Il en va jusqu'à la ministre de l'Intégration, Corinne Cahen, qui mouille le maillot : elle vient de visiter « 15 entreprises et institutions occupant un nombre important de résidents non luxembourgeois » pour expliquer le système électoral. Et comme par enchantement, les inscriptions ont bondi depuis début mars : plus de 9.139 personnes se sont nouvellement inscrites, se félicite le ministère. On ne peut qu'applaudir à tant de louables efforts.

Mais cette communication bien huilée est loin de convaincre Sergio

Ferreira, directeur politique de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (Asti) : « Pourquoi les étrangers ne s'inscrivent-ils pas davantage ? Il y a sûrement un manque d'intérêt chez certains, mais le fait est qu'ils sont nombreux à ne même pas savoir qu'ils peuvent voter. On a rencontré des étrangers récemment naturalisés qui ne savent même pas que le vote est obligatoire pour les Luxembourgeois. » Soit un déficit d'information des autorités en direction de leurs administré-es. Sergio Ferreira regrette la faiblesse des campagnes d'affichage ou de diffusion de spots radio et télé encourageant au vote.

Trente ans de barrière

Pourtant, reconnaît-il, « nombre de communes ont fait de gros efforts ». Pour d'autres, c'est service minimum. Un lecteur nous signale ainsi que sur le site internet de la mairie d'Esch-sur-Alzette, il est toujours fait état de la condition de résidence de cinq ans. Pour beaucoup d'élus, le vote étranger portait longtemps le risque de perturber les équilibres politiques traditionnels. En réalité, les étrangers-ères votent peu ou prou comme les Luxembourgeois, montrent les précédentes élections. « Pour certains politiciens, c'est de la paresse, ils préfèrent s'adresser uniquement à leurs électeurs habituels, sans faire d'effort en direction des étrangers. Parfois, ça relève de la xénophobie », accuse Sergio Ferreira.

Alors que les 256.989 étrangers-ères de plus de 18 ans vivant au Luxembourg représentent plus de la moitié du corps électoral potentiel, leur participation à la vie politique est un enjeu démocratique. « Pendant plus de 30 ans, on a mis des barrières », explique le directeur politique de l'Asti, le grand-duché étant le seul pays de l'UE à avoir posé, jusqu'à l'an dernier, une condition de durée de résidence. « Ce droit de vote ne découle pas d'une loi luxembourgeoise, mais du traité de Maastricht », rappelle Sergio Ferreira. « Il dépasse le cadre local et national, il est synonyme de citoyenneté européenne. »

Ce qui pourrait être un rappel utile à Viviane Reding, autoproclamée chantre de l'Union européenne, mais qui relaie les préoccupations identitaires de possibles électeurs-trices. Un double jeu auquel on a juste envie de répondre : « Ech kann nëmmen de Kapp rëselen. »

SHORT NEWS

Glyphosatverbot gekippt

(ja) – Seit dem 30. März sind in Luxemburg wieder sogenannte Pflanzenschutzmittel mit dem Wirkstoff Glyphosat zugelassen. Das Verbot, das seit Januar 2021 galt, wurde durch ein Urteil des Verwaltungsgerichtshofs aufgehoben. Der Chemiekonzern Bayer, der Glyphosat herstellt, hatte gegen das Verbot geklagt und bereits am 15. Juli 2022 vor dem Verwaltungsgericht Recht bekommen. Die Berufung der Regierung wurde zurückgewiesen. Da Glyphosat in der EU über eine verlängerbare Zulassung bis Dezember 2023 verfügt, hätte die Regierung nachweisen müssen, dass es in Luxemburg besondere ökologische oder landwirtschaftliche Merkmale gibt, wegen der Glyphosat eine Gefahr darstellte. Diese gebe es jedoch nicht, so der Gerichtshof. Déi Lénk kritisierten die Regierung scharf: Fehlende Begründungen und prozedurale Ungereimtheiten hätten es Bayer leicht gemacht, das Verbot anzufechten. Die Partei fordert ein weiteres Engagement gegen eine Verlängerung der Zulassung auf EU-Ebene und ein „wasserdichtes Verbot“ auf nationaler Ebene. Auch die Umweltschutzorganisation Greenpeace zeigte sich entsetzt über das Urteil. Angesichts der vielen ungeklärten Fragen über die gesundheitlichen Auswirkungen des Herbizids müsse Glyphosat verboten bleiben, so die NGO. Landwirtschafts- und Umweltministerien wollen am Freitagmorgen im Rahmen einer Pressekonferenz Auskunft darüber geben, welche Konsequenzen sie aus dem Urteil ziehen.

Piratepartei versus Déi Lénk : 0 – 1

(fg) – Le 23 mars, le Piratepartei dénonçait Déi Lénk à la justice pour un porte-à-porte effectué par des membres du parti de gauche à Luxembourg, afin d'informer les étrangers-ères sur leur droit de vote. Pour les pirates, ces actions violent la loi interdisant d'aller sonner aux portes dans un but électoral. Loupé : ce 4 avril, le parquet a annoncé un classement sans suite de l'affaire. Il estime qu'il « faudrait que la ou les visites à domicile d'un candidat ait pour but de rappeler sa candidature au souvenir des électeurs et que (...) celle-ci ait une influence effective sur l'issue du scrutin ». L'objectif de Déi Lénk était bien « d'impliquer davantage les résident-es non luxembourgeois-es, et ce au vu du faible taux actuel d'inscription de ces mêmes personnes », écrit le parquet dans un communiqué. Un coup d'épée dans l'eau et un épisode peu glorieux à l'actif des pirates. « Espérons qu'à l'avenir le Piratepartei imaginera autre chose qu'une dénonciation pour attirer l'attention sur lui », a ironisé sur Twitter David Wagner, ancien député et toujours membre très actif de Déi Lénk. « Ils devraient engager un avocat », a-t-il ajouté. C'est une idée.

woxx@home

Keine Witze über Rickys Rente

Eigentlich hätten wir es ja bereits vergangenen Freitag vermelden müssen. Aber Hand aufs Herz: Wäre vor einer Woche an dieser Stelle zu lesen gewesen, dass GréngeSpoun- und woxx-Mitbegründer Richard Graf in Rente geht – wohl niemand hätte auch nur eine Silbe davon geglaubt. Man hätte das Ganze schlichtweg für einen jener Aprilscherze gehalten, wie sie nicht zuletzt auch Richard gerne macht. Allenfalls der Umstand, dass er selbst Gegenstand des Scherzes ist, hätte aufmerksame Leser*innen vielleicht stutzig werden lassen. Denn Aufhebens um seine Person zu machen, ist selbst bei Witzen Rickys Sache nicht. Doch es ist wahr: Richard Graf, Journalist und organisatorischer Tausendsassa der woxx, hat uns Ende März in den Ruhestand verlassen. Das gönnen wir ihm zwar, sind aber auch traurig, haben doch die Älteren unter uns ihr halbes Berufsleben mit ihm verbracht. Wenn allerdings seit kurzem Heulen und Zähneknirschen zu vernehmen ist, kommt das trotzdem nicht aus den Räumen der Redaktion, die bereits hart daran arbeitet, unseren Pensionär als regelmäßigen Kolumnisten zurückzugewinnen. Entsprechende Geräusche dürften also eher von Kommunalpolitiker*innen gekommen sein, von denen so manch einer oder eine bangend drauf warten mag, was Richard mit seiner hinzugewonnenen Zeit künftig macht. So könnte er in dieser oder jener Bürgerinitiative auftauchen, um ihnen als einer, der die zur Debatte stehenden Dossiers in- und auswendig kennt, das Leben schwer zu machen. Wir sind wie alle sehr gespannt, wie es bei Ricky weitergeht. Eins ist klar: Einfach auf dem Sofa rumhängen wird er wohl selten.